

CONVENTION DE LOCATION DE PUCES ELECTRONIQUES SPORTident

Entre la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO)

Et

Procédure

1. L'association fait une demande par mail pour connaître la disponibilité des puces aux dates souhaitées.
2. La Fédération confirme par mail cette disponibilité.
3. La réservation sera officielle à réception de la convention et du règlement correspondant.
4. La Fédération expédie la semaine précédant la manifestation les puces louées.
5. A l'issue de la manifestation et après retour des puces, la Fédération procède à la facturation et à l'encaissement du règlement.

La FFCO s'engage à respecter les clauses suivantes

- Louer les puces SI Card 6 (64 temps) / SI Card 10 (128 temps), en fonction du stock, pour la durée de la compétition.
- Prendre en charge et assurer l'envoi des puces louées la semaine précédant la manifestation.

L'organisateur s'engage à respecter les clauses suivantes

- Retourner cette convention renseignée et signée accompagnée du règlement (ordre FFCO) par voie postale, afin d'officialiser la location.
- Rendre le matériel en état, sans détérioration à l'issue de la manifestation (les coûts afférents au retour sont à la charge de l'association).

Tout matériel perdu, détruit, volé, détérioré.... sera facturé au tarif en vigueur (http://www.sportident.fr/prod_tarifs.html)

Merci de retourner les puces triés par numéro d'ordre

Nom de l'association organisatrice (n° FFCO) :

Mail :

Nom de la manifestation :

Dates et lieux :

Quantité de puces SI6 ou SI10* (sans élastiques) louées : _____ x 1.90 € TTC = _____

pour les membres FFCO remise de 20 % = _____

Sous-total TTC = _____

Quantité d'élastiques achetés : _____ x 0.60 € TTC = _____

Montant Total TTC = _____

Adresse de livraison, tél, mail :

Adresse de facturation (si différente) :

* Rayer la mention inutile

Fait, le
Pour l'association
Nom - Prénom, fonction, signature